

87 rue du Faubourg-Saint-Denis  
75010 PARIS  
Tél : 01 48 01 85 85  
E-mail : [poi@fr.oleane.com](mailto:poi@fr.oleane.com)  
[www.parti-ouvrier-independant.com](http://www.parti-ouvrier-independant.com)

**F POI PARTI OUVRIER  
INDÉPENDANT**

*Pour le socialisme, la République et la démocratie*  
Membre de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples

**9 janvier 2013**

**DES TARIFS DE CANTINES DANS LES  
COMITE DÉPARTEMENTAL  
DE SEINE-SAINT-DENIS**

---

**COLLÈGES**

# Tous au rassemblement au conseil général ! LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL, M. TROUSSEL, DOIT RECEVOIR UNE DÉLÉGATION DES

§: **CONFRONTÉS À LA SCANDALEUSE AUGMENTATION VOTÉE PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL (1), LES PARENTS ET LES ENSEIGNANTS RÉAGISSENT :**

« Je suis auxiliaire de puériculture dans une crèche départementale. Quand j' ai pris connaissance de la facture pour le premier trimestre, je n' ai rien compris ! Le prix passait de 2 à 4 € par repas, du simple au double. On en a discuté avec mes collègues. Elles sont toutes concernées. »

« C' est clair, mon fils ne va plus manger à la cantine. Pourtant c' est bien de les savoir au collège en train de déjeuner avec leurs copains. Je vais être obligée de préparer un repas qu' il pourra faire réchauffer. »

« Y' en a marre, c' est encore les familles qui paient. On n' en peut plus. Ce n' est pas possible de continuer comme ça. C' est déjà difficile et tout augmente, sauf nos salaires ! »

« Ma facture est multipliée par deux ! Ce n' est quand même pas pour ça qu' on a voté ! Il faut que ça s' arrête ! »

« Ils font payer l'étranglement du département aux familles. Avec la nouvelle grille, un couple dont les deux parents sont au SMIC et ayant deux enfants à charge doit supporter une augmentation de 40 centimes par jour et par enfant. 80 centimes par jour, ce n'est pas supportable pour une famille dont les deux parents sont au SMIC. »

« J'ai été choquée en discutant dans mon collège de voir que l'administration calcule combien il y aura d'élèves en moins à la cantine. On dirait qu'on table là-dessus pour faire des économies. S'il y a moins d'élèves qui mangent, ça fait moins de personnel et moins de dépenses. »

(1) Voir la demande de rendez-vous au verso.

§: **QUE RÉPONDENT LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX ?**

• **Jean-Jacques Karman, conseiller général PCF, qui s'était abstenu lors du vote, a décidé de modifier sa position,** « en demandant à la direction du conseil général le retrait de cette augmentation des tarifs ».

• **Gilles Garnier, conseiller général PCF, recevant une délégation à l'initiative du POI,** le 21 décembre 2012, affirme : « Vous êtes venus me dire que les familles sont contre cette augmentation. Evidemment qu'elles sont contre ! Mais le conseil général ne peut déposer un budget en déséquilibre, donc cela laisse une alternative : augmenter les impôts ou augmen-ter le coût pour le consommateur. C'est pour ces raisons que mon groupe a voté en faveur de l'augmentation, même si j' aurais préféré une augmentation liée à l'inflation tous les ans. Non seulement je ne reviendrai pas sur ma position mais je suis contre un retour à la situation antérieure et contre le fait qu'il n'y ait pas de prise en compte de l'augmentation du coût du repas. Je suis pour une augmentation annoncée, régulière et qui tienne compte de l'inflation » !

**Pierre Laporte, conseiller général PCF,** dans les mêmes conditions, le 7 janvier 2013 indique : « Il n' existe aucun département ou aucune ville dont le tarif maximum est à 2 euros ! Ce n' est pas normal qu' un enfant de collège mange pour moins cher que son petit frère en primaire. Oui, je justifie mon vote car mon groupe a obtenu que les trois premières tranches ne soient pas touchées par l' augmentation, et que le tarif maximum ne soit pas de 5, mais de 4 euros ». Il précise que, d' ores et déjà, dans un des trois collèges de Tremblay, 16 % des enfants ne sont plus inscrits à partir de janvier 2013 !

## SIGNATAIRES !

A l' issue de la délégation, une mère de famille s' exclame : « Mais vous revenez en arrière, alors que le tarif à 2 euros avait permis que de plus en plus d' enfants mangent à la cantine. C' était cela le progrès ! »

**Elle a raison ! Le progrès, c'est le rétablissement des tarifs antérieurs !  
Honte à ceux qui aujourd'hui osent justifier cette mesure scandaleuse !**

**Tous au rassemblement le 26 janvier, à 11 heures,  
au conseil général, esplanade Jean-Moulin, à Bobigny !**